



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2024/2025,
clos le 30 juin 2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2025, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice à titre ordinaire, et pour renouveler différentes délégations à consentir au conseil d'administration à titre extraordinaire.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 alinéa 2 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices. Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous annexons également un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 34 279 953 euros contre 39 025 987 euros pour l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

- Ventes de marchandises : 3 675 419 euros dont export : 3 992 euros
- Production de biens : 30 220 308 euros dont export : 853 920 euros
- Prestation de services : 384 226 euros dont export : 0 euros

À l'ouverture de l'exercice, notre stock de produits finis était à un niveau historiquement élevé.

Le volume des ventes de granulés a sensiblement augmenté par rapport à l'exercice 2023-2024 mais cela n'a pas compensé la forte baisse des prix constatée depuis janvier 2024.

Nous prévoyons de maintenir la trajectoire de croissance sur les volumes de granulés et le retour à des prix de distribution non contraints. Nous restons vigilants, notamment sur l'évolution des importations.

Nous renforçons nos équipes techniques afin de déployer notre modèle de distribution qui s'étend du conseil à l'installation jusqu'à l'entretien et l'approvisionnement en granulés.

Le retour à nos standards de rentabilité habituels focalise nos objectifs.

ANALYSE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE ET À L'ENDETTEMENT

Nous vous invitons à consulter le bilan et l'annexe au 30 juin 2025 afin d'obtenir les informations relatives à l'endettement de notre Société. Nous complétons cette information par la présentation des ratios suivants :

Ratios	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022
Autonomie financière	66,74 %	63,12 %	57,95 %	54,50 %
Endettement	11,36 %	14,11 %	18,12 %	23,97 %
Taux d'intérêt financier</				

Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC) N.S.

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC) 0,13 % 0,01 % 0,14 %

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues

Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement - Délais légaux : dates mentionnées sur les factures - Délais légaux : 30 jours

DÉPENSES NON-DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des imp

INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Au cours de l'exercice courant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, les transactions ont été les suivantes :

- ACHATS : 63 113 titres au cours moyen de 5,74 euros
- VENTES : 62 248 titres au cours moyen de 5,77 euros

Les moyens qui figuraient au compte de liquidité étaient :

Au 30 juin 2024 :

- Nombre d'actions : 10 496
- Solde en espèces : 26 882,09 euros

Au 30 juin 2025 :

- Nombre d'actions : 11 361
- Solde en espèces : 23 741,87 euros

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité, les moyens suivants ont été mis à disposition :

- Nombre d'actions : 3 073
- Solde en

rend difficile l'intégration des personnes handicapées, et celles qui bénéficient de cette reconnaissance le sont au titre d'un handicap léger. En contrepartie, nous nous attachons à compenser en nous approvisionnant, autant que faire se peut, auprès des ESAT (sciures et palettes notamment).

Enfin les réunions du CSE sont organisées conformément aux dispositions légales.

Thématiques économiques

Il est bien établi que l'implantation de nos sites de production, à proximité des scieries, permet d'optimiser les coûts de transports des matières premières en tout premier lieu.

Il est à remarquer que nous avons également souhaité, dès le début, inscrire notre activité au cœur des massifs forestiers, avec le dessein explicite de créer une dynamique locale qui concerne autant les sous-traitants tels que les transporteurs que notre clientèle en service direct.

Cet ensemble de dispositions consolide notre enracinement sur le territoire et renforce nos liens et notre partenariat avec tous les acteurs de la filière.

Nos collaborateurs habitent tous près des usines et c'est le gage de notre contribution à l'animation du monde rural.

Thématiques environnementales

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
<i>Durée de l'exercice</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
I - Situation financière en fin d'exercice					
<i>a) Capital social</i>	2 570 080	2 570 080	2 570 080	2 570 080	2 570 080
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	3 426 774	3 426 774	3 426 774	3 426 774	3 426 774
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	34 279 9				

TABEAU DES DÉLÉGATIONS

(augmentation de capital – Article L. 225-100 du Code de Commerce)

Date AG et N° de résolution	Durée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Montant nominal maximum des valeurs mobilières	Caractéristiques
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 18 octobre 2024 6° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	2 000 000 €. Ce plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement.	20 000 000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies.
Incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	AGM du 18 octobre 2024 9° Résolution	26 mois à compter de la date de l'AGM	1 000 000 €	Incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'élévation du nominal des actions ordinaires existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
Augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise				

Annulation des actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses actions	AGM du 18 octobre 2024 13° Résolution	18 mois à compter de la date de l'AGM	La réduction de capital ne pourra porter sur plus de 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre (24) mois.	Annulation, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, les actions que la Société détient ou pourrait acheter dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions décidé par la Société, et à réduire corrélativement le capital.
Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} résolutions	AGM du 18 octobre 2024 14° Résolution	12 mois à compter de la date de l'AGM	Le montant nominal maximal des augmentations de capital ne pourra dépasser 5 000 000 €.	40 000 000 € ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies. Dans le cadre de ce programme de rachat et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, le prix maximum par action est fixé à 30 €.
Autorisation d'opérer sur les actions de la société	AGM du 18 octobre 2024 4° Résolution	12 mois à compter de la date de l'AGM	Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achats d'actions est de 2 000 000 €.	Dans le cadre de ce programme de rachat et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, le prix maximum par action est fixé à 30 €.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

arrêtés au 30 juin 2025

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total est de 31 733 588 euros
Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de- 4 700 728 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	110 548		
Autres immobilisations incorporelles	36 035		
Terrains	977 385		
Constructions sur sol propre	12 867 688		5 247
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	272 851		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 931 202		462 504
Autres installations, agencements, aménagements	163 645		25 840
Matériel de transport	3 271 921		40 773
Matériel de bureau, informatique, mobilier	230 676		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	110 185			110 185
Autres immobilisations incorporelles	24 927	1 471		26 398
Terrains	346 566	4 489		351 055
Constructions sur sol propre	4 755 311	607 094		5 362 405
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	238 820	5 942		244 762
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13 921 282	2 188 043		16 109 325
Installations générales, agencements divers	86 796	14 782	173 247	101 578

ÉTAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	277 742		277 742
Clients douteux ou litigieux	32 461	32 461	
Autres créances clients	1 495 783	1 495 783	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	291	291	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	217 185	217 185	
- T.V.A	702 311	702 311	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	244 358	244 358	
- Divers			
G			

INTÉRÊTS SUR ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : sans objet, pas d'intérêts de cette nature.

AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance consentie aux dirigeants.

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
ÉTAT	
Remboursement TIC	2 083
Plafonnement CET	178 252
TICFE	56 532
AP mai 2025	5 922
CRÉANCES	
Créances clients et comptes rattachés	85 001
Autres créances (dont avoirs à recevoir : _)	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITÉS	
TOTAL	327 787

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 426 774	0,75
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 426 774	0,75

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 675 419
Ventes de produits finis	30 220 308
Prestations de services	384 226
TOTAL	34 279 953

Répartition par marché géographique	Montant
France	33 422 041
Étranger	857 912
TOTAL	34

Emprunt souscrit au Crédit Agricole d'un montant de 3 500 000 euros pour l'acquisition foncière et travaux immobiliers pour la nouvelle ligne de production à Craponne-sur-Arzon :

- Hypothèque conventionnelle de premier rang et privilège prêteur de deniers
- Capital restant dû : 2 395 016 euros

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les volumes des ventes Granulés Bois sont en nette progression sur l'exercice, malheureusement cette évolution positive a été effacée par un prix de marché trop bas, perturbé par des importations massives.

L'activité liée à la vente et installation des appareils retrouve une dynamique intéressante, malgré des évolutions incessantes des différentes aides à l'équipement.

Notre modèle et expérience nous ont permis de passer cette période agitée. La poursuite du désendettement et le retour à un volume de stock de référence traduisent l'épilogue de cet exercice de transition.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'orientation tarifaire du marché du granulé semble être plutôt à la hausse.

Tout en demeurant vigilante et attentive, la société indique qu'elle n'est pas directement exposée au plan économique et bilantiel.

Bilan Actif

État exprimé en €

				Du 01/07/2024 Au 30/06/2025			Du 01/07/2023 Au 30/06/2024
				Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles	Frais d'établissement	AB	110 184,84	AC	110 184,84	
		Frais de recherche et de développement	AD	363,00	AE	363,00	363,00
		Concessions brevets droits similaires	AF	36 035,00	AG	26 398,00	9 637,00
		Fonds commercial (1)	A				

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA	2 570 080,50	2 570 080,50
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	9 387 824,92	9 387 824,92
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	301 128,18	301 128,18
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG	13 233 001,06	12 609 426,51
	Report à nouveau	DH		
	Résultat de l'exercice			

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

						Du 01/07/2024 Au 30/06/2025		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024	
			France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		FA	3 675 419,12	FB		FC	3 675 419,12	3 544 059,42
	Production vendue	Biens	FD	30 220 308,20	FE		FF	30 220 308,20	35 060 696,05
		Services	FG	384 225,54	FH		FI	384 225,5	

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

				Du 01/07/2024 Au 30/06/2025		Du 01/07/2023 Au 30/06/2024	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-4 929 283,64		768 097,96	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion			HA	14 773,11	10 912,42	
	Sur opérations en capital			HB	83 771,80	121 030,28	
	Reprises sur provisions et transfert de charges			HC			



COGRA 48

S.A. AU CAPITAL DE 2.570.081 EUROS

SIEGE SOCIAL : GARDES

48000 MENDE

R.C.S. MENDE : 324 894 666

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES - EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

A l'Assemblée générale de la société COGRA 48,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Montpellier, le 19 Septembre 2025.
Le Commissaire aux comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Michel GALAINE



COGRA 48

S.A. AU CAPITAL DE 2.570.081 EUROS

SIEGE SOCIAL : GARDES

48000 MENDE

R.C.S. MENDE : 324 894 666

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

A l'Assemblée générale de la société COGRA 48,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **COGRA 48** relatifs à l'exercice clos le **30 Juin 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les



Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montpellier, le 19 Septembre 2025.

Le Commissaire aux comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Michel GALAINE